

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE  
SOCIALE ET DE LA JUSTICE

QUE ET DE LA PROTECTORAT

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-  
NEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 87/665 /DP-885/7

DPF.DGFCP.08/LB

Portant intégration et nomi-  
nation de Mademoiselle  
GUINARD Josephine Marie  
Françoise dans les cadres de  
la catégorie A hiérarchie I  
des Services Administratifs  
et Financiers (Administra-  
tion Générale).

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS :

(/u la Constitution du 3 juillet 1979 ;

(/u la loi n° 076/84 du 7.12.84, portant ratifica-  
tion de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modifica-  
tion de certaines dispositions de la Constitution du 3 Juillet  
1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.12.1962 portant statut gé-  
néral des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/EP du 21.6.1958 fixant le rè-  
glement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 52/426 du 29.12.62, fixant le sta-  
tut commun des cadres de la catégorie AI des S.F.P. ;

(/u le décret n° 62/130/EP du 9.5.62 fixant le régi-  
me des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/du 5.7.1962, fixant la hié-  
rarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/EP du 5.7.62 fixant les ca-  
tégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62  
du 3.12.62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/EP du 5.7.1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de  
l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/EP-BE du 26.3.1963, fixant les  
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoi-  
res que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment  
en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/EP-BE du 24.12.1967, règlement  
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes ré-  
glementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-  
tions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et rem-  
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/EP du 5.7.62 fi-  
xant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.84, portant nomination  
du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 87/481 du 20.10.87, portant nomina-  
tion des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 87/482 du 20.10.87, portant organi-  
sation des intérêts des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le  
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-  
cements et révisions des situations administratives des Agents  
de l'Etat ;

D.G.B.

D.C.F.

.../...

(/u la lettre n° 1070/MESS-CAB-DOB du 26 Mars 1986 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressée;

- D E C R E T -

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29.12.62 susvisé, Madame QUINARD (Josephine-Marie-Françoise, née le 27 Mars 1955 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures spécialisées (Droit des Activités Industrielles), obtenu à la Faculté de droit et des Sciences Economiques de Brest (France), est intégrée dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommée au grade d'Administrateur des SAF Stagiaire, indice 710.

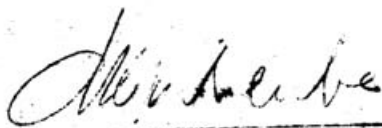
ARTICLE 2 : L'intéressée est mise à la disposition du Ministère des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 6 NOVEMBRE 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux,  
Ministre du Travail, de la Sécurité  
Sociale et de la Justice



Commandant Dieudonné KIMDEMBE.-

Ango Edouard POUNGUI-

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1  
DGFP/DGPCE..... 3  
DGFP/BST..... 1  
D.G.B..... 3  
D.C.F..... 1  
M.T.A.C..... 2  
INTERESSEE..... 1  
DOSSIER..... 3  
SGG/BC..... 2./-

